

Délibération DEL-CC-2024-120

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 2 JUILLET 2024

A LA SALLE LA PASSERELLE, 8 GRAND'RUE A MAULEON

Le deux juillet deux mille vingt quatre, à 19h00, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle La Passerelle, 8 Grand'Rue à Mauléon, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (63) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUI, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (6) : Joël BARRAUD pouvoir à Anne-Marie REVEAU, Sylvie BAZANTAY pouvoir à André BOISSONNOT, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Rachel MERLET, Etienne HUCAULT pouvoir à Pascal GABILY, Rodolphe ROUE pouvoir à Dany GRELLIER,

Absents (12) : Philippe ROBIN, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Nathalie BERNARD, Jean-Pierre BODIN, Stéphanie FILLON, Jean-Jacques GROLLEAU, Etienne HUCAULT, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT

Date de convocation : 26-06-2024

Secrétaire de séance : Madame Claire PAULIC

TRANSPORTS

"Plan vélo et mobilités" - Formation des élèves de CM2 : déploiement du programme national "Savoir rouler à vélo"

Vu le programme national Savoir Rouler à Vélo (SRAV) dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives initié par le Gouvernement,

Considérant l'avis favorable de la commission Transport / Mobilités du 30 mai 2024

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire non délibératif du 11 juin 2024

Le programme Savoir Rouler à Vélo (SRAV) a été lancé en avril 2019 dans le cadre du Plan vélo et mobilités actives initié par le Gouvernement, dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France à l'échéance 2027.

Ce dispositif a pour objectif que tous les enfants entre 6 et 11 ans sachent circuler à vélo avant l'entrée au collège. Il est piloté par le ministère des Sports, en lien avec les Ministères de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de l'Intérieur, des Transports ainsi que la Délégation à la sécurité routière.

En Deux-Sèvres, le collectif SRAV, piloté par le SDJES et coordonné par l'USEP 79, propose les modalités d'interventions en vue de former la totalité des élèves de CM2. Ces modalités s'appuient sur un état des lieux partagé de la pratique cycliste en milieu scolaire.

A ce jour sur le Bocage Bressuirais, les enfants peuvent obtenir leur attestation du « Savoir rouler à vélo » sur les temps périscolaires et extra scolaires. Plusieurs animateurs de la Direction Enfance de la communauté d'agglomération et des partenaires ont été formés pour cet accompagnement.

Cependant, afin de généraliser son déploiement, il convient de former tous les enfants sur le temps scolaire. Environ 1 500 élèves de CM2 sont concernés. Il se répartissent dans 74 classes, écoles publiques et privées confondues, dont 15 classes composées uniquement de CM2 et 59 classes multi-niveaux incluant des CM2.

En parallèle, quatre profils d'école ont été identifiés et pour chacun un programme spécifique composé entre 6h et 24h d'interventions a été déterminé sur une semaine scolaire. Selon le nombre d'heures d'interventions, le coût varie entre 500€ et 1 700€ par classe.

Ainsi, le coût global maximal de l'opération s'élève à 104 200€ la première année. Toutefois, le programme CEE "Génération Vélo" permet une subvention de 50% jusqu'en 2027. Le reste à charge maximal de la collectivité s'élèverait donc à **52 100€** la première année. Il est proposé que ce montant soit supporté à hauteur de 50% par l'Agglo2b et 50% par les communes.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver le déploiement du programme "Savoir rouler à vélo" à compter de l'année scolaire 2024/2025 ;**
- **inscrire les crédits correspondants au budget ;**
- **autoriser Monsieur le Président à procéder à la demande de subvention au titre du programme CEE "Génération Vélo" ;**
- **autoriser Monsieur le Président à solliciter les communes conformément à la répartition financière du reste à charge présentée ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil a adopté la présente délibération par 68 voix Pour et 0 voix Contre (1 abstention).

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le 05 JUIL. 2024

Notifié ou publié le 05 JUIL. 2024

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois

DEL CC 2024 120
Le compte de la présente notification/ou publication.

